

Retraité un jour, syndiqué toujours !

é

L'éditorial



Communiqué de l'UCR-FO

Sommaire :

1 : Éditorial

2 à 4 : Informations confédérales

- Publication DREES « les retraités et les retraites »
- Communiqué inter-syndical
- CP ; 18 septembre : contre la violence sociale !

4 à 6 : Informations diverses

- Assurance maladie : (projets de décrets-propositions du « Front économique » du MEDEF
- Budget 2026 : le plan Bayrou déclenche la fronde du monde médical

6 à 7 : Informations Groupe des 9

- Echange de correspondance avec l'UNSA-retraites

Face à la montée de la colère qui s'exprime chaque jour un peu plus, le 1er ministre tente de faire feu de tout bois.

Il court partout, de Roland Garros où se réunissait le MEDEF à l'université d'été de la CFDT, d'un plateau de télé à l'autre pour tenter de justifier l'injustifiable.

Ainsi, sur TF1, le 27 août dernier, il a déclaré que la dette avait été augmentée pour le « confort de certains partis politiques et les boomers. »

Les boomers (ou baby-boomers) c'est la génération née après la seconde guerre mondiale et qui constitue aujourd'hui une bonne part des 18 millions de retraités.

Ainsi donc pour M BAYROU, les coupables sont tout trouvés et vont pouvoir servir de bouc émissaire pour tenter de justifier l'injustifiable.

Pour M BAYROU, les 77 milliards d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les patrons (et qui grèvent le budget de la Sécu) ça ne compte pas, comme ne comptent pas les 100 milliards d'évasion fiscale ou les 200 milliards d'aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie.

Non les responsables se sont ces nantis de retraités qui ont vu leur pouvoir d'achat re-

culer depuis des années et dont un nombre de plus en plus important vit sous le seuil de pauvreté, les responsables ce sont ces retraités qui, faute de moyens suffisants, renoncent à se soigner...

Comme le dit le communiqué de la Confédération du 29 août :

« Le mécontentement est immense, la facture pèse toujours sur les mêmes les travailleuses et travailleurs subissent systématiquement des remises en cause de leurs droits et de leur protection sociale, par une austérité et une flexibilité accrue

Force ouvrière appelle l'ensemble de ses structures, de ses militants et sympathisants à préparer et à rejoindre les actions qui seront décidées, y compris par la grève reconductible. Pour FO, une mobilisation massive est indispensable pour gagner et faire aboutir nos revendications (...) »

Alors oui, l'heure est à la mobilisation d'ensemble de toute la population laborieuse, actifs, chômeurs et retraités.

L'UCR FO soutient et soutiendra toutes celles et tous ceux qui, par tous les moyens mis à leur disposition en particulier la grève et la manifestation, se mobiliseront pour faire reculer MM MACRON et BAYROU (ou son successeur).

Paris le 29/08/2025

PUBLICATION DREES « LES RETRAITÉS ET LES RETRAITES »

Chères et chers camarades,

Le 31 juillet 2025, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) a publié sa nouvelle édition du panorama annuel sur les retraités et les retraites, tous régimes confondus, en France. Cette circulaire en reprend les principales conclusions.

Montant des pensions des retraites

En 2023, 17,2 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger perçoivent une pension vieillesse d'au moins un régime de retraite français, soit 200 000 personnes de plus que fin 2022.

Le montant mensuel moyen de la pension de retraite personnelle des retraités vivant en France, tous régimes confondus, est de 1 666 € brut soit 1 541 € net. La DREES constate que même si le montant de la pension brute moyenne de la retraite augmente de 2,4 % entre fin 2022 et 2023 en euros courants, elle diminue de 1,2 % en euros constants en raison d'une inflation de 3,7 % sur la période, insuffisamment répercutée sur les pensions.

Les mêmes constats ont pu être observés par la DREES pour les personnes déjà en retraite avec une baisse de 2,8 % en euros constants des pensions brutes de base et pour les primo-liquidants en 2023 avec une diminution de 2,9 % en euros constants des montants moyens bruts des retraites en 1 an soit une diminution de la pension moyenne attribuée de 13 % depuis 2016.

La DREES indique que de fin 2013 à 2023, la pension moyenne de l'ensemble des retraités vivant en France diminue de 1,4 % brut et de 1,9 % net. Par ailleurs, la DREES souligne que cette évolution est défavorable comparée à celle observée pour la même période pour le revenu brut moyen d'activité qui a augmenté de 0,1 % en euros constant et de 1,4 % net des prélèvements sociaux.

Niveau de vie des retraités

La DREES évoque aussi dans sa publication le niveau de vie des retraités en comparaison l'ensemble de la population.

Ainsi, pendant plus de 15 ans, le niveau de vie médian des retraités était supérieur à l'ensemble de la population, la tendance commence à se renverser avec en 2022 un niveau de vie médian des retraités équivalent à la population.

Les retraités sont certes sous représentés parmi les 20 % des Français ayant les niveaux de vie les plus faibles et un taux de pauvreté plus faible que l'ensemble de la population, toutefois la DREES rapporte que la redistribution réalisée par le régime fiscal (impôt sur le revenu, CSG, CRDS...) et social (minima sociaux, aide aux logements...) réduit justement le taux de pauvreté des retraités (de 3,3 points en 2022).

De plus, la DREES expose que le nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) augmente de 4,6 % en 2023 pour atteindre 723 000 personnes, sachant que le montant de ce minimum ne permet pas à lui tout seul de dépasser le seuil de pauvreté (le seuil de pauvreté en 2023 était de 1 288 € pour une personne seule et le montant de l'ASPA était de 961,08 € pour une personne seule).

La publication de la DREES de juillet 2025 sur la question de la retraite démontre une baisse du montant des pensions et du niveau de vie des retraités à la fin 2023.

Pourtant le 15 juillet 2025, le Premier ministre dans sa présentation des mesures budgétaires pour l'année 2026 va poursuivre la dégradation des retraités et des futures retraites. En effet, avec le gel des pensions des retraites de base qui ne s'aligneront pas sur l'inflation, les retraités subiront une diminution de leurs revenus et une baisse de leur pouvoir d'achat. De même, la DREES a démontré que les retraités sont moins touchés par la pauvreté en raison notamment de leur régime fiscal. Avec la fin de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions et le gel du barème de la CSG, les retraités vont être impactés sur leur niveau de vie qui connaît déjà une diminution depuis 2022.

C'est pour ces raisons que FO conteste le plan budgétaire du Gouvernement qui aura des impacts négatifs pour les retraités avec une augmentation de leurs impôts, une diminution de leurs pensions et parfois une suppression des prestations sociales.

Pour FO, les demandes d'efforts supplémentaires ne doivent pas toujours se faire au détriment des retraités

ou des travailleurs! FO réaffirme que le déficit du système de retraite repose sur un manque de ressources et non un problème de dépenses.

Vous trouverez la publication de la DREES sur les retraités et les retraites sur le lien suivant :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de->

[reference/250731_PANORAMAS-retraites](#)

Amitiés syndicales,

Paris, le 26 août 2025

Michel BEUGAS

Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

//////////////////// Communiqué intersyndical //////////////////////

Secrétariat général



Budget 2026 : les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas faire !

A lors que le chômage repart à la hausse dans une conjoncture économique déprimée.

Au moment où une commission d'enquête sénatoriale met au jour le maquis des dispositifs permettant de transférer 211 milliards d'argent public vers les entreprises sans évaluation rigoureuse de leur efficacité, sans contrôle ni condition pour certains.

En plein milieu de l'été, au moment où les françaises et les français tentent, pour ceux qui en ont encore les moyens, d'oublier un quotidien qui se dégrade, le gouvernement décide une nouvelle attaque en règle des droits des travailleurs et travailleuses.

Sans rien écouter de l'avertissement unanime des organisations syndicales face à un projet de budget qui éreinte les travailleurs (malades, chômeurs ou retraités), et sans même prendre le temps de rencontrer toutes les organisations syndicales, la ministre du travail publie une lettre de cadrage pour la réforme de l'assurance chômage et un document d'orientation pour l'ouverture d'une négociation précisant les modalités de suppression de deux jours fériés. Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée, ouvrant ainsi « en même temps » grand les portes du musée des horreurs de la stigmatisation des demandeurs d'emploi et

de la dérégulation du marché du travail.

Les constats et propositions du gouvernement contenus dans les documents transmis affichent une volonté explicite de revenir sur 70 ans de luttes et d'acquis sociaux avec de nombreuses contrevérités. Le gouvernement prétend que la trajectoire budgétaire de l'assurance chômage s'est fortement dégradée depuis la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Or ces prévisions étaient fausses et même faussées comme le montraient celles de l'Unedic, de la Banque de France ou de la commission européenne. De plus, le gouvernement a agréé l'ANI du 14/11/2024 sans objection. 7 mois après, les prévisions économiques sont sensiblement identiques. Il n'y a donc aucune justification légale à exiger une nouvelle négociation sur l'assurance chômage. L'article L1 du Code du Travail s'inscrit dans une volonté, par la négociation, de maintenir un équilibre et une cohésion au sein de la société. Avec une négociation supprimant deux jours fériés, le projet du gouvernement vise exactement l'inverse.

Les organisations syndicales regrettent profondément cette précipitation du gouvernement et avertissent solennellement que nous sommes à un tournant social et démocratique. Fortes des plus de 300 000 signatures sur la pétition stopbudgetbayrou.fr, elles se réuniront le 1^{er} septembre pour examiner ensemble les moyens de réagir pour contrer ce nouvel accès de brutalité envers la société et le monde du travail.

18 septembre : contre la violence sociale !

La totalité des organisations syndicales ont décidé d'un appel à la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et la manifestation le 18 septembre prochain.

Les travailleuses et travailleurs que nos organisations représentent sont en colère. La multiplication des mobilisations sous différentes formes le confirme.

Le mécontentement est immense, la facture pèse toujours sur les mêmes, les travailleuses et travailleurs subissent systématiquement des remises en cause de leurs droits et de leur protection sociale, par une austerité et une flexibilité accrue. C'est pourquoi Force ouvrière a déposé dès la fin juillet un préavis de grève pour

la période allant du 1er septembre au 30 novembre.

Force ouvrière appelle l'ensemble de ses structures, de ses militants et sympathisants à préparer et à rejoindre les actions qui seront décidées, y compris par la grève reconductible. Pour FO, une mobilisation massive est indispensable pour gagner et faire aboutir nos revendications, contre les politiques d'austérité, pour l'augmentation des salaires, du public comme du privé, pour l'abrogation de la réforme des retraites...

Par leur mobilisation, les travailleuses et travailleurs exprimeront leur rejet des mesures de violence sociale et leur exigence de justice sociale et fiscale !

Contact : Frédéric SOUILLLOT fsouillot@force-ouvriere.fr

Paris, le 29 août 2025

Informations Diverses

Assurance maladie : des projets de décret mettent en œuvre la hausse des participations forfaitaires et franchises médicales

Le 6 août 2025, le gouvernement a transmis trois projets de décret au conseil de la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam) entérinant l'augmentation des franchises médicales et participations forfaitaires prélevées sur les remboursements de médicaments et de consultations médicales. Ces textes prévoient ainsi de doubler leur montant, mais également leurs plafonds journalier et annuel.

Le montant des franchises médicales sur les boîtes de médicament devrait passer de 1 de 2 euros pour une boîte de médicaments.

Ainsi, le gouvernement profite du mois d'août pour accélérer sur les économies escomptées dans le champ de la santé.

Et de justifier cette mesure dans les médias. Dans un entretien accordé au journal Le Monde fin juillet la ministre de la Santé, Catherine Vautrin, expliquait à propos de cette hausse : « il faut arrêter avec cette idée que

l'Assurance Maladie, 'c'est gratuit, j'y ai droit'. Il faut être vigilant, tous ensemble, sur nos dépenses ». Rappelons la franchise était déjà passée de 50 centimes à un euro le 31 mars 2024.

Ainsi, selon l'AEF Infos, les projets de décrets prévoient que :

- le montant de la participation forfaitaire restant à charge sur chaque consultation ou acte médical, ainsi que sur les actes de radiologie et de biologie médicale, ne pourrait être inférieur à 4 euros, contre 2 aujourd'hui, et ne pourrait excéder 5 euros, contre 3 euros aujourd'hui ;
- le nombre maximum de participations forfaitaires supportées par assuré serait porté de 25 à 50 par an, et le montant maximal de 50 à 100 euros ;
- les franchises médicales déduites des remboursements effectués sur les boîtes de médicaments passeraient de 1 à 2 euros ; sur les actes paramédicaux de 1 à 2 euros, dans la limite de 8 euros par jour, contre 4 aujourd'hui ; et sur les transports sanitaires de 4 à 8 euros, dans la limite de 16 euros par jour, contre 8 euros aujourd'hui.

Des gens qui nous veulent du bien... Les propositions du « Front économique » du MEDEF

Le MEDEF a créé un groupe de réflexion intitulé « Le Front économique » en vue de l'élection présidentielle de 2027.

Ce front est composé de chefs d'entreprise et d'économistes vient de publier ses 35 propositions dans l'objectif d'en finir avec le « contretemps français » concernant en particulier le système de retraite.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère.

Ils proposent en effet pour les retraites

- De reporter l'âge effectif de départ à la retraite au-delà de 64 ans, en introduisant l'âge pivot variable : on commence à 64 ans et on ajuste selon l'espérance de vie et l'équilibre financier du système. Et puis, comme si cela ne suffisait pas, ils comptent, entre autres, ajouter des décotes pour les départs anticipés, un durcissement des disposi-

tifs de retraite progressive et des carrières longues

- De réduire, dès maintenant, les besoins de financement du système de retraite en calculant la pension sur 30 ou 35 ans (au lieu des 25 meilleures années) pour diminuer le taux de remplacement,
- De supprimer l'abattement fiscal sur les pensions et aligner la CSG des retraités sur celle des actifs
- D'inciter, pour les fonctionnaires, à geler ou minorer l'indexation pour stabiliser les dépenses avec une revalorisation décidée par un comité d'experts en fonction de la situation financière

Et puis, vieille lune des patrons, mettre un terme à la retraite par répartition en engageant « une substitution progressive d'une part de la retraite par répartition par de la capitalisation, cela via un fonds de capitalisation qui générerait des rendements de capital suffisant pour baisser le taux des cotisations en maintenant le niveau des pensions. »...

Budget 2026 : le plan Bayrou déclenche la fronde du monde médical

26/08/2025 | par Caducee.net | Extraits

Un plan d'économies de 43,8 milliards, dont 5,5 milliards pour la santé

Le plan présenté par François Bayrou, Haut-commissaire au Plan et Premier ministre, prévoit 43,8 milliards d'euros d'économies en 2026, dont environ 5,5 milliards pour la santé (...). Parmi les mesures annoncées lors de sa conférence de presse du 25 août 2025, et confirmées par la ministre Catherine Vautrin :

- Doublement du plafond annuel des franchises médicales : Porté de 50 à 100 euros par assuré, avec paiement direct « au comptoir » pour responsabiliser les patients.
- Recentrage des affections de longue durée (ALD) : Prise en charge à 100 % limitée aux seuls soins et médicaments directement liés à la pathologie. Les traitements de confort et certaines cures seraient exclus.
- Réforme des arrêts maladie : L'exécutif dénonce des abus, évoquant « 50 % des arrêts longs non justifiés ». Sont envisagés un allongement du délai de carence et la possibilité de reprise sans avis du médecin du travail après 30 jours (hors accidents).
- Gel des dépenses sociales en 2026 : (...) gel des salaires publics, prestations sociales et retraites, malgré l'inflation. La suppression de deux jours fériés et la réduction de 3 000 emplois publics sont également au programme, impactant potentiellement les hôpitaux.
- Autres pistes : Réduction des marges des pharmaciens, économies sur les transports sanitaires (taxis ambulanciers), réorientation vers l'intelligence artificielle et la production industrielle

de médicaments.

Le gouvernement récuse le terme d'« austérité », préférant parler de « moment de vérité » et d'effort collectif. Mais pour les soignants, le risque est celui d'un système déjà fragilisé qui basculerait dans le chaos.

Hôpital : fermetures et tensions budgétaires annoncées

La Fédération hospitalière de France (FHF) dénonce une « logique de rabout ». (...) Elle estime que « ce plan mettrait en péril la capacité des hôpitaux publics à répondre aux besoins de la population » (...) et exige « une loi de programmation pour la santé plutôt qu'un gel budgétaire déguisé ». (...)

La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) (...) a déclaré : « Une année blanche induirait très directement des fermetures de services et une dégradation de l'accès aux soins » (communiqué du 16 juillet 2025).

Au 26 août, des appels à la grève se multiplient, notamment à l'AP-HP pour le 10 septembre (...)

Médecins de ville : le tiers payant sous pression

MG France dénonce « une taxation des malades, socialement injuste et inefficace sur le plan de la santé publique » (Egora, 21 août 2025). Les Libéraux de Santé avertissent : « Le prélèvement des franchises par les soignants compromettrait le tiers payant, qui reste un pilier de l'accès aux soins. »

L'UFML-S, (...) appelle à la résistance : « Nous refusons la culpabilisation des patients et la transformation des soignants en percepteurs » (...) « faire payer davantage

les patients, c'est créer de l'autocensure dans l'accès aux soins et accentuer les inégalités». L'organisation ajoute que les mesures sur les arrêts de travail et les ALD «s'attaquent à la confiance entre médecins et patients» et incite les praticiens à ne pas collaborer à ce dispositif. Le Collectif Santé en Danger (...) prépare une «manifestation santé hors norme».

Les IDEL sous pression face au plan Bayrou

Le plan Bayrou pour le budget 2026, (...) exacerbe la crise structurelle des infirmiers libéraux (IDEL). (...) 60 000 postes infirmiers vacants dans les établissements et 180 000 infirmiers de moins de 62 ans ayant cessé d'exercer, aggravée par des conditions de travail dégradées, un manque de reconnaissance et des salaires insuffisants. (...)

Pharmaciens : collecteurs malgré eux des franchises

Les pharmaciens s'opposent avec vigueur à l'idée de

percevoir directement les franchises. La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) s'est dite «vent debout contre ce projet» (...). Elle dénonce une mesure qui transformerait les pharmaciens en «percepteurs» et entraînerait des tensions au comptoir ainsi qu'une surcharge administrative.

(...)

Patients : ALD resserrées et reste à charge accru

(...) «Ce n'est pas en diminuant les droits des malades chroniques que l'on rééquilibrera les comptes sociaux», insiste France Assos Santé

L'association AIDES parle d'une «double peine» pour les personnes vivant avec le VIH ou d'autres pathologies. L'UFAL dénonce un plan qui «accentue le chaos sanitaire alors que la mortalité infantile repart à la hausse et que l'espérance de vie stagne». La Fédération nationale des infirmiers (FNI) alerte sur l'effet domino : «Toute hausse du reste à charge pèsera sur les patients fragiles et réduira leur observance.»

Informations Groupe des 9



Lettre du secrétaire général de l'UNSA-Retraitées au Groupe des 9

Bagnolet, le 26 août 2025

**Secrétariat National UNSA Retraités
aux secrétaires généraux des
organisations syndicales de retraités
CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires.**

Chers camarades,

Les annonces du premier ministre François Bayrou faites le 15 juillet dernier laissent craindre la mise en place d'un plan d'austérité dont les salariés, actifs comme retraités, seront les premières victimes. Cette posture a été confirmée par le premier ministre lors de sa conférence presse du 25 août.

Nos organisations syndicales respectives ont réagi de façon unitaire en lançant une pétition contre le plan Bayrou, qui a recueilli à ce jour plus de 350 000 signatures.

Dans le plan présenté par François Bayrou cinq mesures feraient significativement baisser le pouvoir d'achat des retraités, si ce projet de budget était adopté :

- Le gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Si elle est appliquée, ce serait assurément la mesure la plus injuste, touchant les retraités les plus modestes.
- Le gel des pensions de retraites.
- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu : les impôts de 2026 seront calculés sur les revenus de 2025. Avec une hausse en 2025 de 2,2 % des pensions et de 1,6 % de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, les impôts augmenteraient mécaniquement.
- Le remplacement de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions et retraites par un abattement forfaitaire de 2000 €.
- Le doublement des franchises médicales. Les re-

traités, plus exposés de par leur âge à la maladie, seraient fortement impactés.

Alors que les actifs ont été en mesure de construire une riposte unitaire, à l'UNSA Retraités, une démarche similaire nous semble indispensable pour défendre le pouvoir d'achat des retraités.

Nous vous proposons de dépasser des clivages anciens pour communiquer autour d'un appel unitaire et envi-

sager des actions communes.

A cette fin, nous vous proposons un texte d'appel unitaire, discutable et amendable, qui pourrait servir de base à l'élaboration d'une action commune de toutes nos organisations.

Très cordialement,

Claude Lassalvy

Secrétaire général de l'UNSA Retraités

Réponse du G9

Claude LASSALVY

Secrétaire général de l'UNSA Retraités

Cher camarade,

Nous avons pris connaissance de ton courrier en date du 26 août et nous t'en remercions.

Ta proposition d'unité d'action des organisations de retraités a retenu toute notre attention. Les organisations syndicales signataires de la présente l'ont transmis aux associations également signataires car, depuis plus de 10 ans maintenant, nos 9 organisations, malgré leurs différences, œuvrent à la réalisation de cette unité sur des revendications communes liées au pouvoir d'achat, au droit à la santé pour tous et à la défense des services publics.

D'ailleurs, en ce qui concerne la situation actuelle, dès les annonces du 1er ministre, le 15 juillet dernier, nous avons réagi par un communiqué qui disait notamment : « (...) **Nos 9 organisations sont totalement opposées à ces mesures et notamment :**

- **À toute proposition « d'année blanche » et de gel des pensions.**
- **À la suppression de l'abattement fiscal de 10 %, remplacé par une déduction fixe de 2000 € pour le calcul de l'impôt sur le revenu et à tout blocage des barèmes, ce qui augmenterait l'IR et la CSG, en particulier des plus bas revenus.**
- **À la remise en cause partielle des ALD qui concerne en majorité les personnes âgées.**
- **Au doublement du plafond des franchises médicales qui passeraient de 50 à 100 €.**
- **À la suppression de 2 jours fériés pour les actifs-ves.**
- **Autant de mesures dont les premières victimes seront les travailleuses et les travailleurs, à commen-**

cer par les retraité-es.

- **Nous n'accepterions pas non plus :**
- **De nouvelles exonérations de cotisations sociales et l'instauration d'une TVA dite abusivement « sociale ».**
- **Des régressions des droits familiaux et conjugaux (pensions de réversion).**
- **Toute autre mesure qui diminuerait le pouvoir d'achat des retraité-es.**

Les retraité-es ont déjà donné avec les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2012. (...)»

Ce communiqué se concluait par un appel à la mobilisation des retraités.

Tu comprendras que dans ces conditions, la réponse à ta proposition sera une réponse collective des 9 à l'issue de la réunion que nous tenons le 3 septembre prochain.

Bien cordialement,

- **Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)**
- **Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)**
- **Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)**
- **Yvon Le Goffic (UNIRetraités CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)**
- **Marie-Laurence Moros (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)**
- **Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)**
- **Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)**
- **Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)**
- **Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)**